



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

1/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ETHEPHON CLASSIC
UFI 3GS0-E0G5-X002-C64S
Code du produit (UVP) 05927242

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV
J.E. Mommaertsiaan 14
1831 Diegem (Machelen)
Belgique
Téléphone +32(0)2/535 63 11
Téléfax +32(0)2/534 35 76
Service responsable E-mail : sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Bayer CropScience SA-NV +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)
Centre Antipoisons (Belgique) +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg) +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Corrosif pour les métaux: Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

2/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

| | |
|--------|--|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

Conseils de prudence

| | |
|---------------------------|--|
| P260 | Ne pas respirer les gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| P304+P311 | EN CAS D'INHALATION: Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P305 + P351 + P338 + P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403 + P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

3/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré soluble (SL)
Ethéphon 480 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom | No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No. | Classification | Conc. [%] |
|-----------------|---|--|--------------------|
| | | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | |
| Ethéphon | 16672-87-0 240-718-3 | Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 2, H411 | 40,00 |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 203-905-0 | Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 | > 1,00 – < 3,00 |

Information supplémentaire

| | | |
|-----------------|----------|-----------------------------------|
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Inhalation: ETA = 3 mg/l (vapeur) |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Oral(e): ETA = 1.200 mg/kg |

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

2-Butoxyéthanol (111-76-2)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

4/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

| | |
|--|---|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Garder la personne au calme. Rincer la bouche. Appeler un médecin. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | |
| Symptômes | Local: , Brûlures de la peau et des muqueuses Systémique : , Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme. |
| 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | |
| Risques | NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés ! |
| Traitement | Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine. |

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---------------------|---|
| Appropriés | Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂), Poudre sèche |
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |

| | |
|---|---|
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : , Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO _x), Oxydes de phosphore, Acide chlorhydrique (HCl) |
|---|---|

5.3 Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. |
|--|---|

| | |
|-----------------------------------|---|
| Information supplémentaire | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|-----------------------------------|---|

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--------------------|--|
| Précautions | Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|--------------------|--|



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
102000001937

5/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|------------|------------|----------------------------|--------|----------|
| Ethéphon | 16672-87-0 | 1,4 mg/m ³ | | OES BCS* |



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

6/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

| | | | | |
|-----------------|----------|---|---------|-----------|
| | | (TWA) | | |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 98 mg/m ³ /20 ppm (TWA) | 06 2007 | OEL (BE) |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 98 mg/m ³ /20 ppm (TWA) | 12 2009 | EU ELV |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 246 mg/m ³ /50 ppm (STEL) | 12 2009 | EU ELV |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 246 mg/m ³ /50 ppm (STEL) | 2014 | EU SCOELS |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 98 mg/m ³ /20 ppm (TWA) | 2014 | EU SCOELS |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | 246 mg/m ³ /50 ppm (STEL) | 05 2021 | OEL (BE) |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

| | |
|----------------------|---|
| Type de matière | Caoutchouc nitrile |
| Taux de perméabilité | > 480 min |
| Épaisseur du gant | > 0,4 mm |
| Indice de protection | Classe 6 |
| Norme | Gants de protection conformes à EN 374. |

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

7/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

plus important doit être envisagé.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Forme | Liquide |
| Couleur | incolore à brun |
| Odeur | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Inflammabilité | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Sans objet; solution aqueuse |
| Température d'auto-inflammation | > 600 °C |
| Décomposition thermique | 250 - 400 °C La valeur fournie concerne la matière active technique. |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | Donnée non disponible |
| pH | <= 1,8 (1 %) (23 °C) (eau désionisée) |
| Viscosité, dynamique | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | 2,52 mm ² /s (40 °C) |
| Hydrosolubilité | miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Ethéphon: log Pow: -1,89 |
| Tension superficielle | 37,9 mN/m (20 °C) Déterminé dans une solution diluée à 1% dans l'eau distillée. |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité | env. 1,20 g/cm ³ (20 °C) |
| Densité relative | Donnée non disponible |



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

8/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

| | |
|--|---|
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Evaluation nano particules | Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes |
| Taille des particules | Donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | |
| Explosivité | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Autres propriétés physico-chimiques | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10.1 Réactivité | Stable dans des conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité. Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH. |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Métaux |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Hydrocarbures gazeux pouvant former des mélanges explosifs avec l'air. Formation d'HCl gazeux. |

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|--------------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | Sans rapport Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables. |
| Toxicité cutanée aiguë | DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg ETA (Mélange) (Lapin) > 2.000 mg/kg Méthode de calcul |



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
102000001937

9/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Ethéphon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 721 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

10/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 98 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) > 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

EC10 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,21 mg/l
La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Ethéphon:
Pas rapidement biodégradable

Koc Ethéphon: Koc: 2540

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Ethéphon:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Ethéphon: Légèrement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
102000001937

11/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

Code d'élimination des déchets **02 01 08*** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3265 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |
| Code danger | 80 |
| Code tunnel | E |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3265 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | OUI |
| Segregation group according to 5.4.1.5.11.1 | IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS |

IATA

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3265 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

12/13

Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 9202P/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L00724-017

Classe de toxicité (Belgique) B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations et acronymes

| | |
|--------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| Clx | Concentration d'Inhibition pour X% |
| CLx | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DLx | Dose Létale pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |



ETHEPHON CLASSIC

Version 9 / B
10200001937

13/13
Date de révision: 22.04.2024
Date d'impression: 22.04.2024

| | |
|--------------|---|
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| M | La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage. |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NE/EN | Norme européenne |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UE | Union Européenne |
| UN | Nations Unies |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.